

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 24 Mai 2016

Etaients présents : Messieurs Dauge Patrick Cordonatto Philippe, De Freitas Paulo
Jouanno Stéphane, Lanot Patrick,
Mesdames Czarny H  l  ne, Brousse Fran  oise, Pottiez Pascale

Absents excus  s : Monsieur, Chemin C  dric, ayant donn   procuration    M. Dauge Patrick,
Monsieur Petit Marc ayant donn   procuration    Mme Czarny H  l  ne,
Monsieur Lain   Claude,
Mesdames Deflub   Chantal, Declair Chantal

Absent non excus   : M.Rincheval Franck

Secr  taire de s  ance : Madame Czarny H  l  ne a   t   nomm   secr  taire

D  LIB  RATIONS

Modification du mode de r  glement de la r  gie pour la cantine-garderie :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'un nouveau syst  me de facturation. En effet, le planning sera toujours rempli mensuellement mais le r  glement de la cantine et de la garderie se fera    r  ception de la facture pour un r  glement au service fait le mois suivant entre le 1^{er} et le 5.

Le Conseil Municipal d  cide d'abandonner le journal    souches et de modifier le mode de r  glement de la r  gie pour la cantine et la garderie.

Convention pour la mise en   uvre de la t  l  transmission des actes administratifs :

Le conseil municipal,    l'unanimit   apr  s en avoir d  lib  r  :

- **D  cide** de proc  der    la t  l  transmission des actes au contr  le de l  galit  
- **Autorise** M. le maire    signer   lectroniquement les actes t  l  transmis

Vente parcelle de terrain communal Lieu-dit « La Croix » - H 101 :

Apr  s en avoir d  lib  r   et    l'unanimit  , le Conseil Municipal d  cide :

De proc  der    la vente de cette parcelle    l'entreprise ECCO au profit de la Commune de Guitrancourt pour la somme de 9 000 euros.

Autorise Monsieur le Maire    signer les actes se rapportant    cette op  ration.

Demande de subvention au Conseil D  partemental :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la n  cessit   d'installer d'un ralentisseur Rue de la Mairie afin de r  duire la vitesse et de s  curiser l'acc  s    l'  cole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la demande de subvention au titre du Conseil départemental et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier.

□ **Décision modificative n° 1 – budget commune 2016 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer plusieurs opérations budgétaires qui seront à équilibrer avec les dépenses imprévues
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Décide de réaliser ces mouvements budgétaires

□ **Questions diverses :**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la modification de la dotation forfaitaire pour 2016. En effet, 115 000 euros nous ont été attribués l'année dernière. Pour cette année le montant de cette dotation est de 8 510 euros.

Ce sont des travaux qu'on ne pourra pas effectuer comme l'enfouissement des réseaux. Un recours gracieux est possible sous 2 mois. Nous allons demander un recours. Je dois contacter le sous-préfet à ce sujet.

Hélène CZARNY : Il faudrait voir si les communes environnantes ont la même baisse.

Monsieur Le Maire : Je vais aussi me renseigner auprès de la Communauté Urbaine.

Françoise BROUSSE : Qu'en est-il du problème de débit internet ?

Monsieur Le Maire : Nous avons déjà évoqué ce sujet lors d'un précédent conseil. Nous n'avons aucune date précise mais nous savons qu'il y aura une augmentation de débit dans les 2 ans à venir. Toutes les communes seront alimentées par la fibre. Cela a été confirmé par GPSO.

Pascale POTTIEZ : Certaines communes refusent les compteurs LINKY. Avez-vous plus de renseignements à ce sujet ?

Monsieur Le Maire : Nous n'avons pas encore fait d'étude à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève alors la séance à 20 h.